

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Décembre 2006

Québec, le 5 janvier 2007

Monsieur Roland Auger
Directeur général
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation institutionnelle du
Cégep de la Gaspésie et des Îles**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 décembre 2006, des mesures prises par le Cégep de la Gaspésie et des Îles pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle de votre établissement.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait adressé au Collège six recommandations. Le Collège devait renforcer la ligne d'autorité du directeur des études avec les directions des centres et le Groupe Collegia, définir des moyens plus efficaces de mise en œuvre de la PIEA, rationaliser et explorer de nouvelles voies pour son offre de programme et son organisation départementale, clarifier les mandats, les rôles et les responsabilités des ressources humaines respectives du site de Gaspé et du siège social du Collège, et au besoin, en revoir la répartition, compléter et mettre en œuvre sa politique de gestion des ressources humaines et développer un système intégré de planification et de suivi.

Afin de renforcer le leadership pédagogique de la Direction des études, la Commission constate que le Collège a adopté diverses mesures, notamment la révision du mode de fonctionnement de la régie pédagogique en vue d'y inclure la participation du directeur de la formation continue et l'obligation, pour les départements, de produire des plans de travail annuels, lesquels sont arrimés avec la planification de la Direction des études. Le Collège s'est également donné des moyens pour mieux intégrer les diverses activités des centres et du Collège dans la perspective d'une planification institutionnelle. De la planification stratégique quinquennale découle les priorités annuelles de la Direction générale, les priorités des centres et les plans de travail des départements; ces derniers sont suivis de façon particulière par la Direction des études.

Par ailleurs, la Commission remarque que des actions ont déjà été menées en vue de consolider les pratiques d'évaluation des apprentissages, et ce, dans le cadre des suites données à une évaluation de programme où la problématique était soulevée. Cependant, elle comprend que le Collège a entrepris des travaux de révision de sa PIEA et qu'il profitera de la prochaine opération ayant trait à l'évaluation de l'application de cette politique pour identifier les lacunes et donner des suites à la recommandation que la Commission lui a formulée à ce chapitre. La Commission observe que des actions sont aussi engagées au regard de la rationalisation de l'offre de programme et la recherche de nouvelles voies pour répondre aux besoins de formation, notamment l'incorporation de plus d'une cohorte dans un même cours et la définition de troncs communs. Elle note que le Collège, dans son plan de travail, prévoit donner suite à ces deux recommandations de la Commission tout comme à celle ayant trait à la politique de gestion des ressources humaines au cours de la présente année. La Commission en prendra connaissance avec intérêt.

Enfin, en ce qui concerne la clarification des mandats, des rôles et des responsabilités au regard du site de Gaspé et du siège social, bien que le Collège estime que la situation observée lors de l'évaluation s'est atténuée, la Commission considère qu'il n'a pas fourni les éléments permettant d'apprécier cette nouvelle réalité. Elle maintient donc sa recommandation.

À la lumière du plan d'action transmis, la Commission reconnaît que le Cégep de la Gaspésie et des Îles s'est engagé dans l'action pour donner suite aux recommandations du rapport. Elle estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation portant sur le renforcement de la ligne d'autorité de la Direction des études et sur celle ayant trait à la planification et au suivi. Elle demande au Collège de l'informer des mesures qu'il aura prises pour répondre aux recommandations portant sur la mise en œuvre de la PIEA, la rationalisation de l'offre de programme, la clarification des mandats, des rôles et des responsabilités entre le site de Gaspé et le siège social, et la politique de gestion des ressources humaines.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur